`

Règlement 2026

sélection et compétition officielle

Date limite d'inscription : 31 octobre 2025

Article 1

Le CLAP 89, organisé par l'association Sens-Fiction, se donne pour objectif la défense et la promotion du court métrage, dont les réalisateurs ne sont pas des professionnels salariés ou régulièrement rémunérés au titre de réalisateur de cinéma, vidéo ou TV.

Article 2

Le 38e CLAP 89 se tiendra du vendredi 27 mars au dimanche 29 mars 2026.

Article 3

La sélection s'effectue sur les productions postérieures au **1er novembre 2024**.
Format de sélection : DVD zone 2 PAL ou en fichier numérique. Cette copie n'est pas retournée.
La durée des films ne doit pas excéder 20 minutes, générique compris.
Chaque réalisateur ne peut présenter qu'un seul film au comité de sélection pour la présente année.
Les films déjà soumis au comité de sélection ne peuvent pas être réinscrits, même dans une nouvelle version.
Les films doivent être finalisés en tous points. (mixage, montage, étalonnage…).
Les films publicitaires ou industriels ne sont pas acceptés.
La salle du Festival est équipée en son 7.1 et projection DCP laser sur un écran de 17 mètres de base.

Article 4

En cas de sélection pour la compétition officielle au Festival :

- **Une copie DCP** (*non encryptés sans clé KDM*) sera demandée, à nous faire parvenir soit sur un support de votre choix (clé USB, DVD de données, disque dur externe…) solution à prioriser, soit par Internet (wetransfer, dropbox, etc.).
- **Attention au format (flat 1.85 ou scope 2.39) du DCP.**
- Ce support vous sera restitué en mains propres lors du Festival. Le cas échéant, ils seront retournés (à vos frais) courant avril après le Festival.
- Les films en langue étrangère doivent être sous-titrés en français de manière lisible et compréhensible.
- Les films en langue française doivent être, si possible, sous-titrés en anglais de manière lisible et compréhensible.
- **Les sous-titres du DCP devront être au format XML ou MXF, donc non incrustés (non « burnés ») dans l'image. ATTENTION, les fichiers SRT ne sont pas compatibles.**
- La traduction par « voice over » n'est pas acceptée.
- **2 photos du film (300 dpi) sont obligatoires en cas de sélection (couleur ou noir et blanc selon le film, pas de photo de l'équipe de tournage) qui pourront être utilisées sur tout support.**

Les DCP seront vérifiés intégralement puis compilés sur le disque dur du projecteur de la salle du Festival. Les DCP intégreront les archives du Festival et pourront être réutilisés pour les séances scolaires des années ultérieures, ou toutes autres séances servant à la promotion du festival avec l'accord des ayants droit.

SENS-FICTION
Festival international du court métrage
45 rue des Chaillots 89100 Sens

CLAP 89
contact@clap89.com / technique@clap89.com

Article 5

Le réalisateur atteste que l'œuvre présentée est libre de tous droits de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers. Le Festival CLAP 89 se dégage de toutes responsabilités en cas de problème éventuel de droits.
À ce titre, vous garantissez à l'association Sens-Fiction et au Festival CLAP 89 contre tout trouble, revendication, éviction quelconque et toute action de tout tiers sur quelques fondements que ce soit. Vous prendrez à votre charge les éventuels dommages et intérêts ainsi que l'ensemble des frais notamment ceux relatifs à l'instance judiciaire (frais et honoraires, débours, frais d'expertise, etc.) et ceux relatifs à toute mesure d'exécution, que l'association Sens-Fiction et le Festival CLAP 89 aurait à payer au terme, soit d'une décision judiciaire assortie de l'exécution provisoire, soit d'une transaction signée avec le demandeur à l'action.

Article 6

Le comité de sélection compose le programme de la compétition proposé au Festival sous la responsabilité du comité d'organisation du Festival.
Le comité de sélection refusera tout film ne respectant pas les articles précédents.
Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

Article 7

Un film inscrit en sélection ne peut être retiré que par celui qui l'a inscrit.
Tout film sélectionné et retenu pour la compétition officielle ne pourra être retiré.

Article 8

Les films sélectionnés sont à la disposition du Festival jusqu'à la proclamation du Palmarès.
Excepté le CLAP d'OR et le CLAP d'ARGENT qui seront diffusés, pour une durée d'un mois minimum après la proclamation du palmarès, sur le site internet de l'association Sens-Fiction.

Article 9

Les frais d'inscription, non remboursables, sont de 10€ par inscription du 1er août au 15 septembre 2025 puis de 15€ jusqu'au 30 septembre 2025 et de 20€ du 1er au 31 octobre 2025.

Article 10

Les frais de transport et d'assurance des copies (à l'envoi et au retour) sont à la charge de la personne qui inscrit le film ou organismes habilités.
Le Festival CLAP 89 prend en charge les frais de magasinage et d'assurance des copies des films sélectionnés, dans et entre les enceintes officielles du Festival, à Sens.
En cas de perte ou de détérioration d'une copie, la responsabilité du Festival ne pourrait éventuellement être engagée que dans la limite de la valeur de remplacement du support (clé USB ou disque dur). Aucune réclamation concernant l'état des supports de projection ne pourra être prise en compte plus de 15 jours après la date de leur renvoi.

Article 11

La présence du réalisateur ou d'un membre de l'équipe du film sélectionné est fortement souhaitée lors de la projection et de la proclamation du palmarès.

Les réalisateurs des films en compétition seront invités 3 jours à Sens. Le Festival CLAP 89 prendra en charge leur hébergement en chambre collective, deux repas et les navettes sur place. Une participation financière forfaitaire aux frais de voyage leur sera allouée à leur arrivée.
Pour chaque film, un seul réalisateur sera pris en charge. Cette invitation n'est pas cessible à un tiers.

Article 12

Les **inscriptions** s'effectuent en ligne sur la plateforme :

http://www.filmfestplatform.com du 1er août au 31 octobre 2025.

La fiche d'inscription de l'association Sens-Fiction accompagnée d'un DVD ou d'une clé USB du film peut également être envoyée avant le 31 octobre accompagné du règlement à :

Sens-Fiction / CLAP 89
5 Grande Rue 89100 Saint-Martin-du-Tertre
ou sur **contact@clap89.com**

Le comité de sélection refusera tout film reçu après le 31 octobre 2025, le cachet de La Poste et date du mail faisant foi.

Article 13
Les données et photos fournies lors de l'inscription seront utilisées dans diverses publications (programme du festival, affichage, site internet…) et seront susceptibles de faire l'objet de corrections et modifications préalablement à leur publication. Par les présentes, vous autorisez, à titre gratuit, le Festival CLAP 89 à les utiliser dans ce cadre.

Article 14
Le comité d'organisation désigne le Président et les membres composant le Jury du Festival.

Lors de l'élaboration du palmarès, le vote du Jury se déroule à huit clos. Seul un des coprésidents de l'association Sens-Fiction et l'encadrant du Jury assistent aux délibérations du Jury. Ils ne prennent pas part au vote.

Le comité d'organisation désigne également, en accord avec les établissements scolaires, les élèves membres du Jury Section Cinéma du lycée C&R. Janot de Sens et du Jury Collégiens du sénonais.

Ne peut faire partie des Jurys quiconque est intéressé à la production d'un film en compétition.

La présence éventuelle d'un membre du comité de sélection ou du Jury au générique d'un film, à quelque titre que ce soit, l'empêche de participer aux délibérations concernant cette œuvre.

Article 15
Le Jury doit obligatoirement attribuer dans son Palmarès :

- **Le CLAP d'OR – 2 000 €**
- **Le CLAP d'ARGENT – 1 000 €**

Le Palmarès ne peut comporter qu'un seul Prix ex æquo et cette disposition ne peut s'appliquer aux deux prix précédemment cités.
Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 16
Les prix et les montants seront perçus uniquement par le ou les réalisateur(s) des films primés. Ils ne seront, en aucun cas remis au producteur, au distributeur ou à l'école.

Article 17
Dans le cadre de sa politique de sensibilisation au cinéma et à l'image, l'association Sens-Fiction s'autorise, en accord avec le réalisateur, à diffuser son film, extrait ou totalité, sur l'ensemble des médias de promotion de l'association Sens-Fiction.

L'association Sens-Fiction pourra solliciter, du producteur, le droit d'acquérir une copie de tout film sélectionné au Festival CLAP 89, et en particulier, des films primés. L'association Sens-Fiction s'engage à en limiter l'usage à ses activités propres strictement culturelles et non commerciales.

Article 18
Le comité d'organisation a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

Article 19
L'inscription au Festival, implique l'acceptation sans réserve des termes de ce présent règlement par le réalisateur et la production du film.
Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non-respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.
Le présent règlement est rédigé en français et en anglais. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, c'est le texte français qui fera foi.

Avec le soutien de :

SENS
agglomération le grand sénonais
Yonne LE DÉPARTEMENT
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté Égalité Fraternité

SENS FICTION

SENS-FICTION
Festival international du court métrage
45 rue des Chaillots 89100 Sens

CLAP 89
contact@clap89.com / technique@clap89.com

Terms and conditions 2026

official selection and competition

Deadline for registration : 2025, october 31st

1

Organized by Sens-Fiction, CLAP 89 aims to support and promote short movies made by non professional directors, which means that they are not salaried and employed as directors by film, video or TV industries.

2

38st CLAP 89 will take place from friday march 27th to sunday march 29th, 2026.

3

Selection is open for movies produced after **2024, november 1st**.
The movie must be exclusively provided on DVD zone 2 PAL or digital file. The copy will not be returned.
The maximum duration of the movie is 20 minutes, credits included.
A director can submit only one movie to the selection committee this year.
The movies which have been previously submitted to selection comittee can not be submitted again, even if it's a new version.
The movies must be completed in all particulars (mix, editing, calibration...).
Advertising or commercial films are not accepted.
Screening room is equipped with 7.1 surround, laser DCP projection system and 17 meters wide screen.

4

If your movie is selected for the official competition :

- You must provide a **DCP copy** *(non encrypted without KDM)*. This file can be sent via Internet (wetransfer, dropbox, etc.) or on any medium of your choice (USB key, data DVD, external hard disk…), the latest preferably.
- **DCP format must be flat 1.85 or scope 2.39 exclusively.**
- This medium will be returned to you in person during the festival. If necessary, it will be send back to you, at your own expenses, after the festival in april.
- Foreign movies must be clearly subtitled in readable and comprehensible french language.
- French movies must be clearly subtitled in readable and comprehensible english langage where possible.
- **The DCP subtitles must be in XML or MXF format, which means that they must not be embedded in the image. WARNING : SRT files are not compatible.**
- « Voice over » translation is not accepted.
- **You must compulsorily provide 2 photos from the movie (300 dpi, colour or black and white according to the movie, no picture of the film crew). These photos can be used on any support.**

DCP's will be entirely checked and compiled on the digital projector's hard disk of the screening room. DCP's will integrate the festival archives and they can be used in the future for school sessions or any other promo sessions with approval of the beneficiaries.

SENS-FICTION
Festival international du court métrage
45 rue des Chaillots 89100 Sens

CLAP 89
contact@clap89.com / technique@clap89.com

5

The director testifies that the movie submitted is copyright-free, which means that nobody else except him is the right holder. CLAP 89 Festival disclaims all liability in case of any copyright problem.
For this reason, you secure Sens-Fiction and CLAP 89 Festival against any disorder, claim, eviction or legal action from anybody and for any legal base. In case, you will support potential damages and expenses, especially those related to court proceeding (legal fees, outlays, costs of surveying, etc.) and those related to implementing measure that Sens-Fiction and CLAP 89 Festival might have to pay at the end of a court decision enforced before becoming res judicata or after a transaction process dealed with the applicant of an action.

6

The selection committee selects the program of the contest suggested to the Festival under the responsability of the Festival's steering committee.
The selection committee will reject any movie which will not follow the previous conditions.
The judgement of the selection committee is unquestionable.

7

A movie submitted to the selection can only be removed from contest by the person who registered it.
A movie selected for the official competition can not be removed.

8

The selected movies are available to the Festival until the proclamation of the awards.
Except for the CLAP D'OR and CLAP D'ARGENT movies which will be broadcasted on Sens-Fiction website during one month after the proclamation of the awards, at least.

9

The registration fee is 10 € per registration and is not refundable to august 1 – septembre 15, 15€ to september 16-30 and 20€ to october 1-31.

10

Shipping and insurance charges of every copy (there and back) are borne by the person who submits the movie or any authorized body.

CLAP 89 Festival supports storage and insurance charges of the copies of the selected movies, inside and outside official enclosures of the Festival in Sens.

In case of loss or degradation of a copy, the Festival's responsability may only be held liable for the replacement value of the medium (USB key or hard disk). No claim concerning the mediums condition will be taken into account more than 15 after days after they will be sent back.

11

The attendance of the director, or one of the team members, of the selected movie is highly wished during the projection and the announcement of the awards.

The directors of the selected movies will be hosted during 3 days in Sens. CLAP 89 Festival will take over the accomodation in a dorm, two meals and transportation on the spot. A financial participation for travel costs will be allocated upon arrival.
For each movie, CLAP 89 will take charge of one director only. This invitation can not be transfered to a third party.

12

Registrations must be made on line with the festivals registration platform Short film depot, at this adress :

http://www.filmfestplatform.com from august 1st to october 31st, 2025.

The registration form and the DVD or USB key must be sent with payment before october 31st to :
Sens-Fiction / CLAP 89 – 5 Grande Rue - 89100 Saint-Martin-du-Tertre – France

Or contact@clap89.com

The selection committee will reject any movie sent after october 31st, 2025, regarding the postmark and date of mail as an evidence.

13
Information et pictures supplied at the time of registration will be used for promotion (festival program, display, web page...) and can be edited and adjusted before any publication. Hereby and free of charge, you allow CLAP 89 Festival to use it for this purpose.

14
The steering committee appoints the President and the members of the Judging Committee of the Festival.

During awards development, the vote of the Judging Committee takes place behind closed doors. One of the vice-presidents of Sens-Fiction and the supervisor of the Judging Committee are the only persons to attend deliberations of the Judging Committee. They don't take part in the vote themselves.

The steering committee, in accordance with the schools, appoints the students which are members of the « Option Film of C&R. Janot High School of Sens » and « Middle schools students of Sens area » Judging Committees.

Those with an interest in the production of a film in competition can not take part in the Judging Committee.

In case of a member of selection committee or Judging Committee would appear in the credits of a movie, in any way, he would not be allowed to participate to deliberations involving this movie.

15
The Judging Committee must necessarily award in its ranking :

- **Le CLAP d'OR (GOLDEN CLAP) – 2 000 €**
- **Le CLAP d'ARGENT (SILVER CLAP) – 1 000 €**

The ranking can not contain more than one ex-aequo Prize and this prize can not be « Golden Clap » nor « Silver Clap ».
The judgement of the Judging Committee is unquestionable.

16
Prizes and money rewards will only be attributed to the director(s) of the awarded movies. They will not be handed over the producer, the distributor or the school.

17
In accordance with its awareness-raising policy on cinema and pictures, and in agreement with the director, Sens-Fiction allows itself to play his movie, in whole or in part, on the whole of medias promoting Sens-Fiction.

Sens-Fiction can ask to the producer the right to buy a copy of any selected movie of CLAP 89 Festival, especially the awarded movies. Sens-Fiction is committed to make a limited use of the movies to its own cultural and non-profit activities.

18
The steering committee have the power to resolve any situation which is not laid down by these terms and conditions and to grant potential derogations to the previous disposals upon presentation of a specific and argumented request.

19
The registration to the Festival implies the acceptance without reservation of this regulation by both director and production team of movie.
The steering committee reserves the right to cancel any registration and take the corresponding measures in cases of non-compliance of terms and conditions or opposite attitude to the smooth running of the event.
The present terms and conditions are written in french and english. In case of disagreement on the understanding of terms and conditions, only the french text is reliable.

With the support of:

SENS-FICTION
Festival international du court métrage
45 rue des Chaillots 89100 Sens

CLAP 89
contact@clap89.com / technique@clap89.com